

Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

**Séance du mercredi 19 février 2020, 18h00
dans la salle du Conseil de ville au Bourg**

57 membres sont présents:

Arnold Marc, Arnold Niels, Augsburg-Brom Dana, Bigler Jarno, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Brunner Thomas, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Frank Lena, Gerber Andreas, Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Grupp Christoph, Gugger Reto, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Helbling Beatrice, Koller Levin, Külling Urs, Leuenberger Bernhard, Loderer Benedikt, Meyer Miro, Molina Franziska, Ogi Pierre, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rebetez Maurice, Rindlisbacher Hugo, Rochat Julien, Roth Myriam, Scherrer Martin, Scheuss Urs, Schneider Sandra, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strässler Thomas, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Isabelle, Vlaiculescu-Graf Christiane, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Wiher Max, Zimmermann Erwin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Gurtner-Oesch Sandra, Meuli Selma, Schneider Veronika

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseillers municipaux: Feurer Beat, Némitz Cédric, Schwickert Barbara, Steidle Silvia

Présidence:

Cadetg Leonhard, président du Conseil de ville

Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

**Séance du jeudi 20 février 2020, 18h00
dans la salle du Conseil de ville au Bourg**

56 membres sont présents:

Arnold Marc, Arnold Niels, Augsburger-Brom Dana, Bigler Jarno, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Brunner Thomas, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Frank Lena, Gerber Andreas, Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Grupp Christoph, Gugger Reto, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Helbling Beatrice, Koller Levin, Külling Urs, Leuenberger Bernhard, Loderer Benedikt, Meyer Miro, Molina Franziska, Ogi Pierre, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rebetz Maurice, Rindlisbacher Hugo, Rochat Julien, Roth Myriam, Scherrer Martin, Scheuss Urs, Schneider Sandra, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strässler Thomas, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Isabelle, Vlaiculescu-Graf Christiane, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Wiher Max, Zimmermann Erwin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Meuli Selma, Schneider Veronika, Schor Alfred, Wächter Olivier

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseillers municipaux: Feurer Beat, Némitz Cédric, Schwickert Barbara, Steidle Silvia

Présidence:

Cadetg Leonhard, président du Conseil de ville

1. Rénovation de l'École Dufour / Crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 18 décembre 2019 concernant «Rénovation de l'École Dufour / Crédit d'engagement», et sur la base de l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne arrête:

I. Il est recommandé aux ayants droit au vote biennois d'approuver le projet d'arrêté communal suivant:

Vu le message du Conseil de ville des 19 et 20 février 2020, et sur la base de l'art. 11, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), la Commune municipale de Bienne **arrête**:

1. Le projet de rénovation de l'École Dufour est approuvé et un crédit d'engagement de 18'350'000 fr. octroyé à cet effet.
 2. Tous coûts supplémentaires consécutifs au renchérissement ou à une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont d'ores et déjà approuvés.
 3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet. Le Conseil municipal est habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.
- II. Le projet de message aux ayants droit au vote biennois est approuvé.

2. Accueil de deux classes d'école enfantine dans l'EMS Cristal / Contrat de location et aménagements spécifiques au locataire

Vu le rapport du Conseil municipal du 11 décembre 2019 concernant «Accueil de deux classes d'école enfantine dans l'EMS Cristal / Contrat de location et aménagements spécifiques au locataire / Crédit d'engagement», et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville **arrête**:

1. Le projet «Accueil de deux classes d'école enfantine dans la maison-tour de la Fondation de logements pour personnes âgées / Contrat de location et aménagements spécifiques au locataire» est approuvé et un crédit d'engagement correspondant total de 974'930 fr. réparti en un montant de 274'000 fr. sous le no 54000.0558 pour les aménagements spécifiques au locataire et en un montant de 700'930 fr. à la charge du centre de frais 42400, compte 3160 00000, pour les frais de loyer, est approuvé avec des modifications.
2. Toute dépense supplémentaire due au renchérissement sur la part des aménagements spécifiques au locataire est d'ores et déjà approuvée.
3. Le Conseil municipal est chargé de l'exécution. Il est habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas de manière notable le caractère global du projet. Le Conseil municipal peut déléguer cette compétence à la direction responsable.

Secrétariat parlementaire